



# LE BUDGET DE L'ÉTAT VOTÉ POUR 2010 en quelques chiffres

# Évaluation des recettes perçues par l'État en 2010

(art. 67 de la loi de finances initiale pour 2010, et art. 10 de la loi de finances rectificative du 9 mars 2010)

en millions €

## RECETTES FISCALES (BUDGET GÉNÉRAL)

Impôt sur le revenu (produit net)	48 936
Impôt sur les sociétés (produit net)	34 940
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	14 498
Taxe sur la valeur ajoutée (produit net)	126 504
Autres contributions fiscales	29 502

---

**Total des recettes fiscales nettes (A)** **254 380**

---

## RECETTES NON FISCALES (BUDGET GÉNÉRAL)

Dividendes et recettes assimilées	6 868
Produits du domaine de l'État	1 849
Produits de la vente de biens et services	1 154
Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	886
Amendes, sanctions pénalités et frais de poursuites	1 886
Divers	3 409

---

**Total des recettes non fiscales (B)** **16 052**

---

**RECETTES NETTES AVANT PRÉLÈVEMENTS (A+B)** **270 432**

## PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT

<i>Prélèvements au profit des collectivités territoriales</i>	<i>85 880</i>
<i>Prélèvements au profit des Communautés européennes</i>	<i>18 153</i>

---

**Total des prélèvements sur recettes (C)** **104 033**

---

**FONDS DE CONCOURS (D)** **3 122**

---

**TOTAL DES RECETTES NETTES DU BUDGET GÉNÉRAL (A+B-C+D)** **169 521**

---

**BUDGETS ANNEXES (y compris fonds de concours)** **2 148**

---

**COMPTES SPÉCIAUX (comptes d'affectation spéciale + comptes de concours financiers)** **136 514**

---

**TOTAL GÉNÉRAL** **308 183**

---

# Tableau de l'équilibre budgétaire de l'État pour 2010

(art. 67 de la loi de finances pour 2010, et art. 10 de la loi de finances rectificative du 9 mars 2010)

en millions €

## BUDGET GÉNÉRAL

### RESSOURCES :

Recettes fiscales brutes	347 394
<i>A déduire</i>	
<i>Remboursements et dégrèvements</i>	93 014
<b>Total des recettes fiscales nettes</b>	<b>254 380</b>
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>16 052</b>
Recettes résultant de fonds de concours	3 122
<i>A déduire</i>	
<i>Prélèvements au profit des collectivités territoriales et des Communautés européennes</i>	104 033
<b>Total des ressources nettes du budget général (A)</b>	<b>169 521</b>

### CHARGES :

<b>Dépenses relatives aux missions</b>	<b>412 158</b>
Dépenses correspondant aux fonds de concours	3 122
<i>A déduire</i>	
<i>Remboursements et dégrèvements</i>	93 014
<b>Total des charges nettes du budget général (B)</b>	<b>322 266</b>

**SOLDES DU BUDGET GÉNÉRAL (C=A-B) -152 745**

## BUDGETS ANNEXES

Ressources (y compris fonds de concours)	2 148
Dépenses (y compris sur fonds de concours)	2 147
<b>Solde des budgets annexes (D)</b>	<b>1</b>

## COMPTES SPÉCIAUX

### RESSOURCES :

Ressources affectées ( <i>aux comptes d'affectation spéciale</i> )	59 891
Remboursements des prêts et avances ( <i>comptes de concours financiers</i> )	76 623
Excédent net des comptes de commerce	246
Excédent net des comptes d'opérations monétaires	68
<b>Ressources totales des comptes spéciaux (E)</b>	<b>136 828</b>

### CHARGES :

Dépenses relatives aux missions des comptes d'affectation spéciale	59 896
Dépenses relatives aux missions des comptes de concours financiers	73 153
<b>Charges des comptes spéciaux (F)</b>	<b>133 049</b>

**Solde des comptes spéciaux (G = E-F) 3 779**

**SOLDES DU BUDGET DE L'ÉTAT (C+D+G) -148 965**

# Crédits de paiement ouverts par mission en 2010\*

(loi de finances initiale pour 2010 et loi de finances rectificative pour 2010)

**en millions €**

## **MISSIONS DU BUDGET GÉNÉRAL**

Action extérieur de l'État	2 611
Administration générale et territoriale de l'État	2 581
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	4 044
Aide publique au développement	3 491
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	3 428
Conseil et contrôle de l'État	571
Culture	2 922
Défense	37 088
Direction de l'action du Gouvernement	548
Écologie, développement et aménagement durables (1)	13 630
Économie (1)	8 556
Engagements financiers de l'État	44 653
Enseignement scolaire (1)	61 301
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	11 505
Immigration, asile et intégration	556
Justice	6 819
Médias	1 129
Outre-mer	2 023
Plan de relance de l'économie	4 102
Politique des territoires	369
Pouvoirs publics	1 018
Provisions	58
Recherche et enseignement supérieur (1)	46 539
Régimes sociaux et de retraite	5 727
Relations avec les collectivités territoriales	2 624
Remboursements et dégrèvements	93 014
Santé	1 185
Sécurité	16 356
Sécurité civile	452
Solidarité, insertion et égalité des chances	12 230
Sport, jeunesse et vie associative	848
Travail et emploi (1)	11 897
Ville et logement (1)	8 283

---

**Total pour le budget général (A) 412 158**

## **MISSIONS DE BUDGETS ANNEXES**

Contrôle et exploitation aériens (hors fonds de concours)	1 937
Publications officielles et information administrative (hors fonds de concours)	193

---

**Total pour les budgets annexes (B) 2 130**

(1) Ces six missions du budget général ainsi que deux missions de comptes spéciaux portent 35 milliards d'euros de crédits ouverts spécifiquement au titre des investissements d'avenir financés par l'emprunt national (loi de finances rectificative du 9/3/2010).

en millions €

---

### MISSIONS DE COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route	212
Développement agricole et rural	120
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	900
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien	600
Participations financières de l'État (1)	6 940
Pensions	51 124

---

**Total pour les comptes d'affectation spéciale (C) 59 896**

### MISSIONS DE COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

Accords monétaires internationaux	-
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	7 851
Avances à l'audiovisuel public	3 123
Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres	339
Avances aux collectivités territoriales	59 992
Prêts à des États étrangers	737
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés (1)	1 111

---

**Total pour les comptes de concours financiers (D) 73 153**

### TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) OUVERTS POUR L'ENSEMBLE DES MISSIONS DE L'ÉTAT (A+B+C+D)

**547 337**

---

**Évaluation des CP à ouvrir en raison des fonds de concours 3 139**

*dont :*

- missions du budget général	3 122
- missions de budgets annexes	17

### TOTAL GÉNÉRAL

**(CP OUVERTS + CP PRÉVISIBLES SUR FONDS DE CONCOURS)**

**550 476**

---

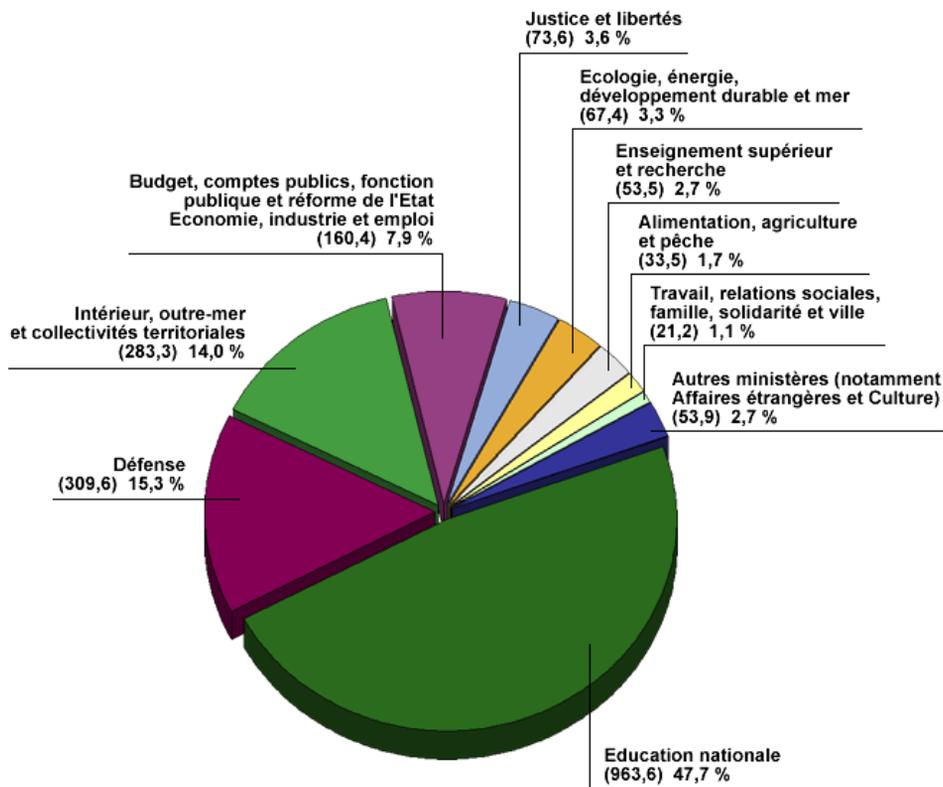
(1) Sur ces deux missions ont été inscrits au total près de 3 milliards d'euros de crédits ouverts spécifiquement au titre des investissements d'avenir financés par l'emprunt national (loi de finances rectificative du 9/3/2010).

\* Les crédits autorisés par la loi de finances sont constitués :

- d'autorisations d'engagement (AE) ;
- de crédits de paiement (CP).

Les informations du présent document ne portent que sur les CP, qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées, au cours de l'année 2010, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE autorisées.

## Répartition des 2 020 000 emplois de l'Etat autorisés pour 2010 \*



Outre les 2 020 000 emplois de l'État, le budget de l'État finance indirectement, en totalité ou en partie, près de 340 000 emplois des opérateurs de l'État (art. 73 de la loi de finances initiale pour 2010), notamment les emplois des universités (103 000), ceux des établissements publics de recherche (72 000), ceux de Pôle emploi (43 500), ainsi que ceux des secteurs de la culture (environ 18 000) et de l'agriculture, pêche, alimentation et forêt (16 000).

\* Dans le graphique, l'unité de dénombrement des emplois de chaque ministère est le millier d'emplois.

# Plafonds des autorisations d'emplois pour 2010 \*

(sur la base de l'art. 72 de la loi de finances initiale pour 2010)

## MISSIONS DU BUDGET GÉNÉRAL

Affaires étrangères et européennes	15 564
Alimentation, agriculture et pêche	33 476
Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État	145 286
Culture et communication	11 496
Défense	309 562
Écologie, énergie, développement durable et mer	66 224
Économie, industrie et emploi	15 097
Éducation nationale	963 616
Enseignement supérieur et recherche	53 513
Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire	615
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	283 333
Justice et libertés	73 594
Santé et sports	6 401
Services du Premier ministre	8 338
Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville	21 176

---

<b>Total pour le budget général</b>	<b>2 007 291</b>
-------------------------------------	------------------

---

## BUDGETS ANNEXES

Contrôle et exploitation aériens	11 609
Publications officielles et information administrative	898

---

<b>Total pour les budgets annexes</b>	<b>12 507</b>
---------------------------------------	---------------

---

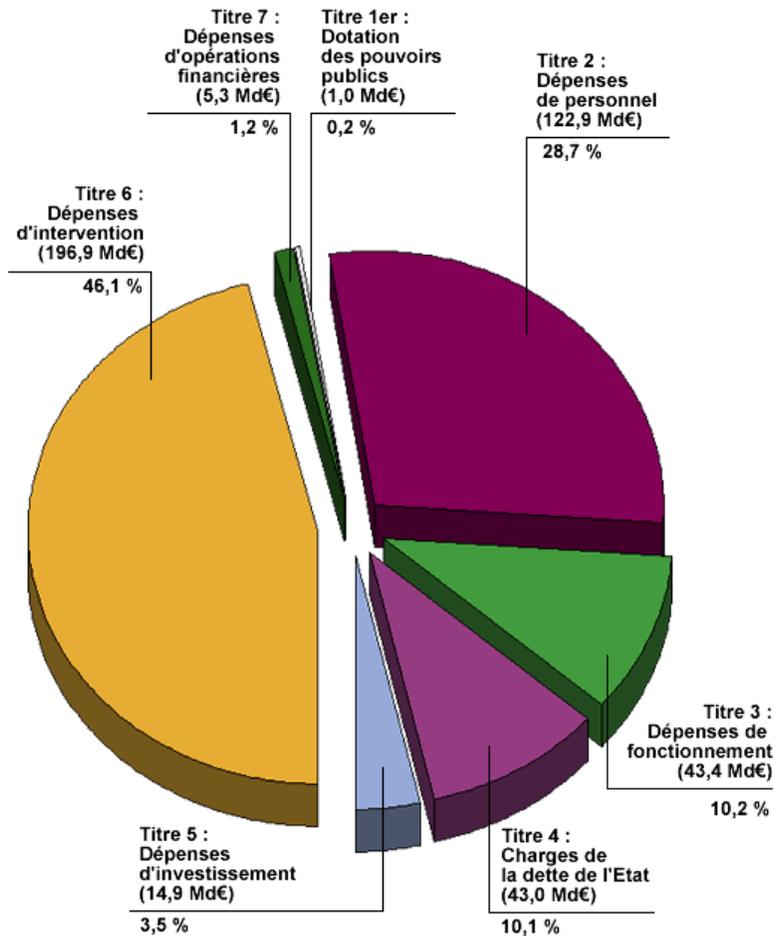
---

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 019 798</b>
----------------------	------------------

---

\* Les plafonds d'emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT) ; ils sont établis :  
- par ministère pour ce qui concerne le budget général ;  
- par budget annexe.

# Analyse par nature des charges budgétaires de l'Etat pour 2010 \*



Le présent graphique répartit entre titres 427,4 milliards d'euros de dépenses autorisées, qui correspondent au total des crédits ouverts en lois de finances initiale et rectificative pour 2010 au budget général (412,2 Md€) et sur comptes d'affectation spéciale (59,9 Md€), diminué de 44,7 milliards d'euros de crédits, afin de neutraliser le double compte de crédits inscrits à la fois au budget général et aux comptes d'affectation spéciale (42,7 Md€ de crédits de pensions et 2 Md€ de participations financières de l'État).

Les crédits ouverts en loi de finances rectificative, qui correspondent, pour l'essentiel, à des investissements ou « dépenses » d'avenir, sont toutefois inscrits en dépenses d'intervention ; ces crédits seront en effet transférés à des opérateurs de l'Etat chargés de la mise en œuvre des investissements d'avenir.

\* Selon les titres définis par l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).